



Ville de Lisle-sur-Tarn

Affiché le 18 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015 (n° 09)

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille quinze, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LISLE SUR TARN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Lisle-sur-Tarn, sous la présidence de Madame LHERM Maryline, Maire.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Organisation Municipale

- 1-1 Création d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

Point 2 : Finances / Investissements

- 2-1 : Vote des comptes de gestion 2014 : Service de l'Assainissement et Commune
- 2-2 Vote du Compte Administratif 2014 - Service de l'Assainissement
- 2-3 Vote du Compte Administratif 2014 – Commune
- 2-4 : Débat d'Orientation Budgétaire 2015
- 2-5 Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Programme 2015 : Demande de subvention auprès de l'Etat
- 2-6 Musée Raymond LAFAGE – Saison 2015 : Fixation tarifs
- 2-7 Entretien/Restauration de l'Eglise de Surs : Acceptation Offre de Concours de l'Association « Sauvons Notre Eglise »
- 2-8 PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE : Demande Garantie d'Emprunt
- 2-9 Indemnité de gardiennage des églises 2015
- 2-10 Accueil de Loisirs : Fixation tarif sortie

Point 3 : Personnel Municipal

- 3-1 Suppression d'emplois – Modification du tableau des effectifs

Point 4 : Intercommunalité

- 4-1 Communauté de Communes TARN ET DADOU – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : Désignation représentants
- 4-2 Communauté de Communes TARN ET DADOU : Reconduction de la Charte Intercommunale en matière de politique enfance
- 4-3 Communauté de Communes TARN ET DADOU : Compte Rendu de l'Activité

Point 5 : Informations

Point 6 : Questions diverses

Présents :

LHERM Maryline, SABY Alain, ROBERT Florence, GUIRLINGER Sara, THIERY Pascal, GAILLAC Patrick, PAVANELLO Ghislaine, ROUQUETTE Camille, LIBBRECHT Daniel, BLANQUART Eric, ROQUES François, GONTIER Chantal, LAMBERTO Marie-Claude, HERNANDEZ Céline, DAVID Laurent, CHAPUS Virginie, ZION Philippe, CAUCHI Laura, SANCHEZ Nicole, BRUYERE Michel, TKACZUK Jean, LEMAIRE Régine, VEYRIES Laurent.

Absents excusés (pouvoir):

M. LOPEZ Anthony donne pouvoir à M. SABY Alain,
Mme PUIBASSET Pascale donne pouvoir à Mme LAMBERTO Marie-Claude,
M. ROLLAN Christine donne pouvoir à M. BLANQUART Eric,
Mme RELAIX Henriette donne pouvoir à M. TKACZUK Jean.

Mme ROBERT est désignée secrétaire de séance.

Point 1 : Organisation Municipale

1-1 Création d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

M. THIERY informe l'assemblée que l'effectif du personnel municipal atteignant au moins 50 agents au 1^{er} janvier 2014 (*pour mémoire 58 agents*), la Commune a obligation de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.).

Le C.H.S.C.T. a pour mission :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail et à l'amélioration des conditions de travail ;
- de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

De surcroît, le comité est réuni par son Président à la suite de tout accident mettant en cause l'hygiène ou la sécurité ou ayant pu entraîner des conséquences graves.

Le comité comprend des représentants de la Commune désignés par l'autorité territoriale parmi les membres du Conseil Municipal ou parmi les agents municipaux et des représentants du personnel désignés par les organisations syndicales sur la base des résultats aux élections des représentants du personnel au Comité Technique.

Le nombre de membres titulaires des représentants du personnel ne peut être inférieur à 3 ni supérieur à 5 dans les collectivités et établissements publics employant au moins 50 agents et moins de 200 agents. Le nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement public, y compris le Président, est au plus égal à ces derniers.

Chaque membre du C.H.S.C.T. a un suppléant. Les représentants de la collectivité peuvent se suppléer l'un l'autre. Les représentants suppléants du personnel ne peuvent suppléer que les titulaires appartenant à la même organisation syndicale.

Il appartient au Conseil Municipal auprès duquel est placé le C.H.S.C.T. de fixer le nombre de représentants de la Commune et le nombre de représentants du personnel. Le respect du paritarisme numérique n'est pas exigé. Le nombre de représentants de la Commune peut être inférieur à celui des représentants du personnel.

En ce qui concerne le recueil des avis du C.H.S.C.T., les modalités diffèrent suivant que la Commune a délibéré ou non pour prévoir le recueil de l'avis de ses représentants.

En cas d'existence d'une délibération, l'avis du comité est rendu lorsqu'ont été recueillis d'une part, l'avis du collège des représentants de la Commune et, d'autre part, l'avis des représentants du personnel. Chaque collège émet son avis à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix au sein du collège, l'avis de celui-ci est réputé avoir été donné.

En l'absence d'une délibération, l'avis est émis à la majorité des représentants du personnel présents ayant voix délibérative. En cas d'égalité des voix, l'avis est réputé avoir été donné.

A l'image du Comité Technique, il est proposé de créer un C.H.S.C.T. dans les conditions suivantes :

- fixation du nombre de représentants titulaires du personnel à **3**,
- maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Commune égal à celui des représentants du personnel, soit **3** titulaires,
- autorisation du recueil, par le C.H.S.C.T., de l'avis des représentants de la Commune.

Dans sa séance du 15 janvier 2015, le Comité Technique (représentants de la Commune et du personnel) a donné un avis favorable à la création du C.H.S.C.T. dans les conditions susvisées.

La présente délibération sera transmise sans délai aux organisations syndicales.

Le Conseil Municipal décide de créer un C.H.S.C.T. dans les conditions susvisées. **Adopté à l'unanimité**

Point 2 : Finances /Investissements

2-1 Vote des Comptes de Gestion 2014 : Service de l'Assainissement et Commune
Mme GUIRLINGER informe l'assemblée que, comme le stipule l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête chaque année les comptes de gestion du Receveur Principal.

Les comptes de gestion 2014 relatifs au Service de l'Assainissement et à la Commune dressés par M. le Trésorier présentant des résultats identiques à ceux des Comptes Administratifs 2014, elle propose à l'assemblée d'arrêter lesdits comptes.

Le Conseil Municipal arrête les Comptes de Gestion 2014 du Service de l'Assainissement et de la Commune. **Adopté à l'unanimité**

2-2 Vote du Compte Administratif 2014 - Service de l'Assainissement

Section d'Exploitation :

Mme GUIRLINGER informe l'assemblée que le compte administratif 2014 du service de l'assainissement fait apparaître les données suivantes que l'on peut comparer à celles de 2013 :

Dépenses

chapitres	Libellés	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Ecart en %
011	Charges à caractère général	393.80	0.00	Non calculé
65	Autres Charges de Gestion Courante	0.00	0.00	Non calculé
66	Charges financières	9 494.81	38 437.98	+ 304.83 %
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	Non calculé
68	Dotation aux amortissements	38 433.00	46 083.45	+ 19.91 %
	TOTAL	48 321.61	84 521.43	+ 74.91 %

Recettes

chapitres	Libellés	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Ecart en %
002	<i>Excédents antérieurs reportés</i>	17 746.68	23 531.23	+ 32.60 %
70	Vente de produits	94 826.10	57 802.71	- 39.04 %
72	Travaux en régie	0.00	0.00	Non calculé
777	Quote-part des Subventions d'Invest.	37 308.79	38 576.74	+ 3.40 %
	TOTAL	149 881.57	119 910.68	-20.00%
	Excédent Cumulé 2014		+ 35 389.25	

Section d'Investissement :

Dépenses

chapitres	Libellés	Réalisé 2014	Reste à réaliser
001	<i>Déficit d'investissement reporté</i>	0.00	
1391	Subventions d'équipement	38 576.74	0.00
16	Remboursements d'emprunts	46 582.94	0.00
23	Immobilisations en cours	500 744.76	63 790.75
041	Opérations Patrimoniales (TVA)	34 528.95	0.00
	TOTAL	620 433.39	63 790.75

Recettes

chapitres	Libellés	Réalisé 2014	Reste à réaliser
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	313 078.71	
1068	Autres Réserves (Affectation)	78 028.73	0.00
13	Subventions d'investissement	149 553.74	45 155.26
16	Emprunts	0.00	0.00
27	Autres Immos Financières (TVA)	34 528.95	0.00
28	Amortissements	46 083.45	0.00
041	Opérations Patrimoniales (TVA)	34 528.95	0.00
	TOTAL	655 802.53	45 155.26
	Excédent Cumulé 2014	+ 35 369.14	

Sur la section d'exploitation:

Les dépenses d'exploitation sont constituées des paiements des intérêts d'emprunt et des écritures d'ordre concernant l'amortissement des immobilisations.

Les recettes sont constituées des écritures d'amortissement des subventions d'équipement, des participations pour le financement de l'assainissement collectif appelées sur les particuliers pour un montant de 34 290.00 € et des surtaxes d'assainissement reversées par la Lyonnaise des Eaux pour un montant de 23 512.71 €.

Sur la section d'investissement :

Outre le remboursement du capital de l'emprunt, les écritures de remboursement de la TVA et les amortissements des subventions d'équipement, les dépenses d'investissement se sont décomposées comme suit :

- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'extension de la station d'épuration 1 266.36 € (Opération 0801),
- Raccordement du poste de refoulement Avenue Gambetta pour 15 463.31 € (Opération 0901),
- Maîtrise d'œuvre du réseau d'assainissement Croix de Molles pour 658.20 € (Opération 0903),
- Travaux et tests sur le réseau d'assainissement Prat Long pour 64 693.00 € (Opération 1202),
- Maîtrise d'œuvre, Travaux et tests sur le réseau d'assainissement Rue Frédéric Marmont pour 168 973.27 € (Opération 1203),
- Maîtrise d'œuvre, Travaux et tests sur le réseau d'assainissement Route de Salvagnac pour 249 690.62 € (Opération 1301).

En recette, outre le remboursement de la TVA sur les travaux réalisés sur le réseau d'assainissement de Las Borios (34 528.95 €), des versements de subventions allouées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Département sont intervenus pour financer l'extension des réseaux rue Marmont (69 186.50 €) et route de Salvagnac (71 500.24 €) et aider à la performance épuratoire de la station d'épuration (8 867.00 €).

En conclusion :

L'excédent d'exploitation cumulé, qu'il s'agira d'affecter lors du vote du Budget Primitif 2015 s'élève à **+ 35 389.25 €**.

L'excédent d'investissement cumulé s'élève quant à lui à **+ 35 369.14 €**.

Le Conseil Municipal arrête les résultats du Compte Administratif 2014 du Service de l'Assainissement. **Adopté à l'unanimité**

2-3 Vote du Compte Administratif 2014 - Commune

Section de Fonctionnement :

Mme GUIRLINGER informe l'assemblée que Le compte administratif 2014 de la Commune fait apparaître les données suivantes que l'on peut comparer à celles de 2013 :

Dépenses

chapitres	Libellés	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Ecart en %
011	Charges à caractère général	804 392.20	781 434.43	-2.85 %
012	Charges de personnel	1 655 432.66	1 717 394.48	+ 3.74 %
014	Atténuation de Produits	720.00	676.00	- 6.11 %
65	Autres charges gestion courante	354 766.41	358 732.05	+ 1.12 %
66	Charges financières emprunts	447 065.56	382 265.48	-14.49 %
67	Charges exceptionnelles	803.58	3 831.82	+ 376.84 %
6811	Dotations aux amortissements	25 536.58	97 851.14	+ 283.18 %
675 et 676	Cessions	5 345.10	97.60	-98.17 %
	TOTAL	3 294 062.09	3 342 283.00	+ 1.46 %

Recettes

chapitres	Libellés	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Ecart en %
002	<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>150 000.00</i>	<i>150 000.00</i>	Non calculé
013	Atténuation de charges	75 670.07	64 633.56	- 14.59 %
70	Produit des services	253 322.06	230 660.53	- 8.95 %
72	Travaux en régie	91 078.03	98 694.85	+ 8.36 %
73	Impôts et taxes	2 094 801.39	2 137 807.68	+ 2.05 %
74	Dotations et participations	1 268 278.21	1 350 997.97	+ 6.52 %
75	Autres produits de gestion courante	5 416.85	5 449.53	+ 0.60 %
76	Produits financiers	13.20	11.52	- 12.73 %
77	Produits exceptionnels	40 199.91	11 586.93	-71.18 %
775 et 776	Cessions	5 345.10	97.60	-98.17 %
	TOTAL	3 984 124.82	4 049 940.17	+ 1.65 %
	Excédent Cumulé 2014		+ 707 657.17	

Sur la section de fonctionnement :

Pour 2014, le taux de réalisation est de **84.35 %** en dépenses et de **102.21 %** en recettes par rapport à la prévision budgétaire.

En dépense, les charges à caractère général (Chapitre 011) ont baissé de 22 957.77 € et les charges de personnel (Chapitre 012) ont augmenté + 61 961.82, en raison de la mise à disposition d'une archiviste par le Centre de Gestion, de l'embauche de deux apprentis supplémentaires, de la mise en place d'astreinte à la semaine et non plus au mois et de l'augmentation des cotisations de retraite et d'assurance du personnel.

L'amortissement des immobilisations en augmentation de 67 067 €.

Les intérêts en augmentation de 14246 €, les charges financières (Chapitre 66) subissent quant à elles une baisse de - 64 800.08 €, principalement des ICNE.

Le Chapitre 013 (remboursements pour risques statutaires liés aux maladies des agents) reste stable.

Les travaux en régie ont été un peu plus importants qu'en 2013 enregistrant une hausse de + 7 616.82 €.

Section d'investissement :

Dépenses

chapitres	Libellés	Réalisé 2014	Reste à réaliser
001	Déficit antérieur	106 798.86	
040	Opérations d'Ordre (Travaux en Régie)	98 694.85	
040	Opérations d'Ordre (Cessions)	96.60	
041	Op. Patrimoniales Remb. Ligne Trésorerie	450 000.00	
13	Annulation Offre de Concours Gourpat	71 365.88	
1641	Remboursements Emprunts Classiques	316 917.93	
16441	Remboursements Emprunts BFT/CACIB	122 782.00	
16818	Remboursements Prêt CAF	262.20	
20	Immobilisations incorporelles	18 261.02	20 976.88
204	Subventions d'Equipement versées	0.00	64 547.82
21	Immobilisations corporelles	125 607.91	8 697.30
23	Immobilisations en cours	1 128 539.29	67 476.56
	TOTAL	2 439 326.54	161 698.56

Recettes

chapitres	Libellés	Réalisé 2014	Reste à Réaliser
040	Opérations d'Ordre (Cessions)	97.60	
040	Opérations d'Ordre (Amortissements)	97 851.14	
041	Op. Patrimoniales Remb. Ligne Trésorerie	450 000.00	
10	Dotations et Affectation	745 944.54	
13	Subventions d'équipement	198 540.50	52 269.00
1641	Emprunts Classiques	500 000.00	
	TOTAL	1 992 433.78	52 269.00
	Déficit Cumulé 2014	- 446 892.76	

Sur la section d'investissement :

En dépense, en 2014 le remboursement du capital des emprunts a représenté **18.03 %** des dépenses totales d'investissement réalisées, les immobilisations incorporelles et corporelles (Chapitre 20 et 21) **5.90 %**, quant aux immobilisations en cours c'est-à-dire les travaux (chapitre 23) elles ont représenté **46.26 %**.

L'échéance d'emprunt de l'année 2014 a représenté 827 532.90 € soit 387 570.77 € d'intérêts et 439 962.13 € de capital. Le capital restant dû au 31/12/2014 s'élève à 8 627 826.18 €.

En recette, le chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves) qui comprend le F.C.T.V.A., l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) et la taxe d'aménagement a représenté **37.44 %** des recettes d'investissement, les subventions d'investissement (Chapitre 13) ont représenté quant à elles **9.96 %**.

En Conclusion :

L'excédent de fonctionnement cumulé, qu'il s'agira d'affecter lors du vote du Budget Primitif 2015 s'élève à **+ 707 657.17 €**.

Le déficit d'investissement cumulé s'élève quant à lui à **- 446 892.76 €**.

Le Conseil Municipal arrête les résultats du Compte Administratif 2014 de la Commune. **Adopté à l'unanimité**

2-4 : Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Mme GUIRLINGER informe l'assemblée que, chaque année à la même période, le Conseil Municipal est invité, conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à tenir son débat d'orientation budgétaire.

La Commission des Finances s'est réunie le 4 mars 2015 en vue de préparer ce moment.

Le débat donnera lieu à une délibération retraçant les grandes lignes.

2-4-1 Service de l'Assainissement

Pour l'exercice 2015, la section d'investissement devrait s'équilibrer à la somme de **941 500 €** dont 480 290.75 € consacrés aux travaux.

La section d'exploitation devrait s'équilibrer en dépenses et recettes à **275 000 €**.

2-4-2 Budget Communal

Investissement

Les dépenses

Au titre de l'année 2015, le montant des dépenses nouvelles sur les différents programmes d'investissement est estimé à **689 051.44 €**.

Les orientations de l'action communale se déclinent dans les secteurs suivants :

1- Enfance et Jeunesse

Seront programmés cette année des travaux de rénovation sur le bâtiment de l'ancienne école élémentaire (isolation phonique de la classe CLIS et réfection des sols des trois salles de classe), une remise en état du parc informatique des écoles ainsi que l'acquisition d'un vidéoprojecteur interactif.

Montant estimé : 19 500 € soit **2.83 %** des nouvelles dépenses prévues.

2- Voirie et Réseaux

Des travaux de réfection sont prévus en centre bourg et en campagne comme chaque année, afin de garantir aux habitants une bonne qualité du réseau routier.

Montant estimé : 352 210 € soit **51.12 %** des nouvelles dépenses prévues.

3- Equipements Sportifs

Les équipements sportifs collectifs continueront de faire l'objet de travaux de rénovation ou de mise aux normes, nécessaires à leur utilisation dans les conditions optimales d'accueil et de sécurité. Ainsi, en 2015, des travaux de mise en conformité seront réalisés aux stades de football (éclairage du terrain d'honneur), de rugby (projet d'un club house), aux terrains de tennis (changement des projecteurs sur les courts extérieurs), à la piscine municipale (étanchéité des bassins). Il sera également procédé à la rénovation de l'aire de jeux du lac de Bellevue

Montant estimé : 140 600 € soit **20.40 %** des nouvelles dépenses prévues.

4- Bâtiments Municipaux et Matériels Techniques

Il s'agit de rénover le parc téléphonique de l'hôtel de ville devenu désuet, d'équiper les services techniques (renouvellement du matériel, achat d'un chargeur...), de réaliser des travaux au hameau de Lapeyrière et enfin d'améliorer la signalisation routière sur la Commune.

Montant estimé : 144 941.44 € soit **21.03 %** des nouvelles dépenses prévues.

5- Cadre de Vie et Développement

Il s'agit des actions oeuvrant pour le développement de l'activité économique et le cadre de vie en organisant l'espace urbain (lutte anti-termites, restauration des édifices culturels et des ouvrages historiques).

Montant estimé 31 800 € soit **4.62 %** des nouvelles dépenses prévues.

Le **remboursement du capital des emprunts** représentera une dépense de l'ordre de **477 000 €** soit 25.17 % de la section d'investissement qui s'équilibrera à la somme de **1 894 930 €**.

Les recettes

Les **subventions attribuées mais non encaissées** font l'objet d'un report en restes à réaliser pour un total de **52 269 €**.

Les **subventions nouvelles notifiées** s'élèvent à **56 785 €**, d'autres seront sollicitées pour les programmes d'investissement créés ou modifiés en 2015 et feront l'objet d'une inscription à la réception des notifications d'attribution.

Les recettes cumulées attendues du **F.C.T.V.A.** et de la **Taxe d'Aménagement** sont estimées à 212 219 €.

L'équilibre entre dépenses et recettes de la section est réalisé au moyen d'un emprunt estimatif de 250 000 €.

Fonctionnement :

La section s'équilibrera en dépenses et recettes avec un montant estimatif de **3 998 000 €**.

Les dépenses

Poste 011 charges générales	870 000 € (21.76 %)
Poste 012 charges de personnel	1 750 000 € (43.77 %)
Poste 014 Atténuation de produits	2 000 € (0.05 %)
Poste 65 autres charges de gestion courante	371 000 € (9.28 %)
Poste 66 charges financières	385 000 € (9.63 %)
Poste 67 charges exceptionnelles	4 000 € (0.10 %)
Poste 68 amortissements	110 000 € (2.75 %)
Virement à la section Investissement	506 000 € (12.66 %)

Les recettes

Poste 013 atténuation de charges	55 000 € (1.38 %)
Poste 70 produits de services	231 100 € (5.78 %)
Poste 72 travaux en régie	120 000 € (3.00 %)
Poste 73 impôts et taxes	2 188 000 € (54.73 %)
Poste 74 dotations et participations	1 241 100 € (31.04 %)
Poste 75 autres produits gestion courante	5 500 € (0.14 %)
Poste 76 produits financiers	20 € (non calculé)
Poste 77 produits exceptionnels	7 280 € (0.18 %)
Poste 002 résultat reporté	150 000 € (3.75 %)

Diminution de la participation de l'état avec une diminution de la DGF de l'ordre de -65 000€

Les conséquences sur le niveau de fiscalité directe locale

Les bases d'imposition prévisionnelles 2014 n'ont pas encore été communiquées par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, elles devraient augmenter de l'ordre de 0.9 %.

Cette année il n'y aura pas **d'augmentation des taux d'imposition**.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2015.

2-5 Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Programme 2015 : Demande de subvention auprès de l'Etat

M. LIBBRECHT propose à l'assemblée de solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R 2015 pour le projet décrit ci-après :

➤ Catégorie 1 « Soutenir les projets contribuant au développement durable »

➤ Nature du projet : Réfection de la toiture d'un bâtiment communal (M.J.C.)

➤ Montant de la dépense HT : 51 589,95 €

➤ Taux de la subvention demandée : 50 %

➤ Montant de la subvention sollicitée : 25 794,00 €

➤ Plan de financement prévisionnel :

- Etat – D.E.T.R. 2015	(50 %)	25 794,00 €
- Commune	(50 %)	<u>25 795,95 €</u>
		51 589,95 €

Le Conseil Municipal adopte ce projet, arrête ses modalités de financement et sollicite la subvention attendue. **Adopté à l'unanimité**

2-6 Musée Raymond LAFAGE – Saison 2015 : Fixation tarifs

Au titre de la saison 2015, M. ROQUES propose à l'assemblée de fixer les tarifs comme suit :

- **Exposition du 14 mars au 31 mai 2015**

« 3^{ème} Triennale de gravure en taille-douce de Lisle-sur-Tarn »

- entrée :

. tarif adulte : 3,00 € / personne,

. tarif réduit : 1,50 € / personne (demandeurs d'emploi, RMistes, titulaires du RSA, étudiants, enfants entre 12 et 18 ans, adhérents de l'Association des Amis de Raymond LAFAGE)

. tarif groupe : 2,00 € (à partir de dix personnes)

. gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans

- catalogue : 15,00 € (tarif préférentiel pour les graveurs exposants: 12,00 €)

- affiche (format 40 x 60 cm) : 3,00 € l'unité.

-

- **Exposition du 13 juin au 31 octobre 2015**

Artiste : **Roger BLACHON**. Ancien rugbyman qui a entamé sa collaboration avec le journal l'Equipe à la fin des années soixante et a collaboré de 1985 à 2005 à l'Equipe Magazine, auquel il a fourni, chaque samedi, un dessin d'humour sportif.

Vernissage le 13 juin à 15 h 00 et le 14 juin à 15 h 00 exposé sur l'œuvre de Roger BLACHON par Mireille BLACHON son épouse

- **Exposition du 12 septembre au 31 octobre 2015**

« **Les dolmens du nord-ouest du Tarn dans leur contexte quercinois** »
(exposition archéologique)

Vernissage le 12 septembre à 11 h 30 et le 19 septembre 15 h 00 conférence de Bernard PAJOT,
archéologue – ancien chercheur du CNRS

- entrée :
 - . tarif adulte : 4,00 € / personne,
 - . tarif réduit : 2,00 € / personne (demandeurs d'emploi, RMistes, titulaires du RSA, étudiants, enfants entre 12 et 18 ans, adhérents de l'Association des Amis de Raymond LAFAGE)
 - . tarif groupe : 3,00 € (à partir de dix personnes)
 - . gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans

- affiche (format 40 x 60 cm) : 3,00 € l'unité.

Le Conseil Municipal arrête les tarifs susvisés. **Adopté à l'unanimité**

2-7 Entretien/Restauration de l'Eglise de Surs : Acceptation Offre de Concours de l'Association « Sauvons Notre Eglise »

M. GAILLAC informe l'assemblée que par une lettre reçue en Mairie le 16 février 2015, l'Association « Sauvons Notre Eglise » (S.N.E.) fait part de son souhait de verser à la Commune la somme de 4 700 € qui correspond au coût estimatif hors taxes des travaux de réfection du porche de l'entrée de l'église de Surs.

Le Conseil Municipal décide d'engager lesdits travaux et à accepte l'offre de concours de l'Association « S.N.E. ». **Adopté à l'unanimité** (6 abstentions : Mmes RELAIX, SANCHEZ, MM. BRUYERE, TKACZUK, Mme LEMAIRE, M. VEYRIES)

2-8 PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE : Demande Garantie d'Emprunt

M. LIBBRECHT informe l'assemblée que pour financer la réhabilitation de la Résidence « La Bastide » (9 logements) sise 34, rue Compayré, PATRIMOINE S.A. Languedocienne a contracté un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans les conditions suivantes :

Contrat n° 17 282	PAM (1)
Montant du prêt	95 434 €
Durée	15 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur l'index	0,6 %
Taux d'intérêt	1,6 %
Périodicité	annuelle
Taux de progressivité des échéances	0 %

(1) Prêt Amélioration/Réhabilitation

Les travaux de réhabilitation consistent en : l'isolation des combles, la ventilation des logements et le remplacement du chauffage électrique par chaudière collective biomasse. Le prix de revient prévisionnel de cette opération est estimé à 95 434 €.

PATRIMOINE S.A. Languedocienne sollicite la garantie de la Commune à hauteur de 5 % de ce prêt soit 4 771,70 €. La garantie du Département du Tarn a été demandée à hauteur de 95 %.

Pour mémoire, le Conseil Municipal a déjà accordé :

- dans sa séance du 20 décembre 2011 (délibérations n° 102/2011 et 103/2011) des garanties d'emprunt à hauteur de 5 % pour l'acquisition des 5 premiers logements (2 PLUS + 3 PLS) de la Résidence « La Bastide ». Ces garanties s'élèvent respectivement à 7 500 € pour les PLUS et 5 000 € pour les PLS.

- dans sa séance du 20 juin 2014 (délibération n° DCM20062014_048) des garanties d'emprunt à hauteur de 5 % pour l'acquisition –amélioration de 4 logements supplémentaires. Ces garanties s'élèvent respectivement à 3 750 € pour les PLUS et 4 500 € pour les PLAI.

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette nouvelle garantie d'emprunt. **Adopté à l'unanimité**

2-9 Indemnité de gardiennage des églises 2015

Mme LAMBERTO informe l'assemblée que par une circulaire en date du 03 mars 2015, le Préfet du Tarn a fait connaître que l'application de la règle de calcul habituelle conduisait au maintien pour 2015 du montant fixé en 2014.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales, pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice de culte, s'élève pour l'année 2015 à 474,22 €.

Le Conseil Municipal arrête le montant de l'indemnité susvisée pour l'année 2015. **Adopté à l'unanimité**

2-10 Accueil de Loisirs : Fixation tarifs sorties

Mme ROBERT propose à l'assemblée de fixer les tarifs des sorties suivantes organisées par le Service Enfance Jeunesse dans le cadre de l'accueil de loisirs :

Date	Objet/Lieu	Nbre de places /Tranche d'âges	Tarif
16 avril 2015	Journée à Aiguelèze (jeux gonflables, mini-golf, tennis)	31 3 à 11 ans	14,00 €
23 avril 2015	Le Jardin des Martels	31 3 à 11 ans	12,80 €
27 août 2015	Journée à Aiguelèze (jeux gonflables, mini-golf, tennis)	16 3 à 6 ans	14,00 €
	Journée à Albi (promenade en gabarre depuis Aiguelèze)	15 7 à 11 ans	20,00 €

Ces tarifs tiennent compte d'une participation communale à hauteur de 191,30 €.

Le Conseil Municipal arrête les tarifs susvisés. **Adopté à l'unanimité**

Point 3 : Personnel Municipal

3-1 Suppression d'emplois – Modification du tableau des effectifs

M. THIERY informe l'assemblée qu'en raison d'avancements de grade, de transferts, mutations... ou changements de durée hebdomadaire de service durant l'exercice 2014, certains emplois inscrits au tableau des effectifs sont devenus vacants. Il est donc proposé de procéder à la suppression de ces derniers, à compter du 31 décembre 2014.

Le Comité Technique réuni le 15 janvier 2015 a émis, à l'unanimité (représentants de la Commune et du personnel), un avis favorable sur la suppression de ces emplois.

GRADES	Autorisés par le C.M.	Pourvus	Non pourvus	Propositions
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché Territorial Principal	1	1		
Attaché Territorial				

Rédacteur Territorial Principal de 1ère classe	2	2		
Rédacteur Territorial Principal de 2ème classe TNC (32h00)	1	1		
Rédacteur Territorial	1	1		
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe				
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	1	1		
Adjoint Administratif Territorial de 1ère classe	1	1		
Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe TNC (32h00)	1	1		
Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe				
Nombre total d'agents filière administrative	8	8	0	
FILIERE ANIMATION				
Animateur Territorial principal de 1ère classe	1	1	0	
Animateur Territorial	1	1	0	
Adjoint d'Animation Territorial de 1ère classe	1	1		
Adjoint d'Animation Territorial de 2ème classe	5	4	1	-1
Adjoint d'Animation Territorial de 2ème classe TNC (29h)	1	1		
Nombre total d'agents filière animation	9	8	1	-1
FILIERE CULTURELLE				
Assistant de Conservation principal de 1ère classe			0	
Adjoint du Patrimoine Territorial de 1ère classe	1	1	0	
Nombre total d'agents filière culturelle	1	1	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Auxiliaire de Puériculture Territorial Principal de 2ème classe TNC (32h)	1	1	0	
Nombre total d'agents filière médico-sociale	1	1	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier Chef Principal	1	1	0	
Brigadier			0	
Nombre total d'agents filière police municipale	1	1	0	
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				
Agent Spécialisé des Ecoles Matern. Principal de 1ère classe TNC (32h)	1	1		
Agent Spécialisé des Ecoles Matern. Principal de 2ème classe	1	1		
Agent Spécialisé des Ecoles Matern. Principal de 2ème classe TNC (30h)	1	1		
Agent Spécialisé des Ecoles Matern. Principal de 2ème classe TNC (28h)	1	1		
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe	1		1	-1
Nombre total d'agents filière sanitaire et sociale	5	4	1	-1
FILIERE SPORTIVE				
Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives principal 1ère classe	1	1		
Nombre total d'agents filière sportive	1	1	0	
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur Territorial Principal				
Ingénieur Territorial				
Technicien principal de 2ème classe				
Technicien territorial				

Agent de Maîtrise Principal				
Agent de Maîtrise	6	6		
Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	2	1	1	-1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	1	1		
Adjoint Technique Territorial de 1ère classe	1		1	-1
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe	5	5		
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe TNC (20h00)	1	1		
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe TNC (22h30)	1	1		
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe TNC (26h30')	1	1		
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe TNC (29h00)	2	2		
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe TNC (32h00)	3	3		
Nombre total d'agents filière technique	23	21	2	-2
EMPLOI FONCTIONNEL				
Directeur Général des Services	1	1	0	
Nombre total d'agent sur emploi fonctionnel	1	1	0	
Nombre total de postes de titulaires	50	46	4	-4
CONTRATS DE DROIT PRIVE				
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi et Contrat Unique d'Insertion	2	2		
Emploi d'avenir	1	1		
Apprentis	4	4		

Le Conseil Municipal décide de supprimer les emplois susvisés et de modifier, en conséquence au 31 décembre 2014, le tableau des effectifs. **Adopté à l'unanimité**

Point 4 : Intercommunalité

4-1 Communauté de Communes TARN ET DADOU – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : Désignation représentants

M. THIERY informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux des Communes membres, et vu le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il y a lieu de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission est composée de membres des Conseils Municipaux des Communes concernées, chaque Commune disposant d'au moins un représentant. La qualité de ces représentants ne faisant pas l'objet de dispositions particulières, il peut s'agir des Maires des Communes membres ou de Conseillers Municipaux siégeant le cas échéant au sein du Conseil de Communauté. Un Conseiller Municipal peut donc siéger à la fois au sein du Conseil de Communauté et au sein de la CLECT.

La commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres. Le Président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement il est remplacé par le vice-président.

La CLECT, qui est permanente sur la durée du mandat, est amenée à se prononcer lors de chaque nouveau transfert de compétences afin de déterminer le transfert de charges qui en découle lequel a un

impact sur le montant de l'attribution de compensation versé par TARN ET DADOU aux Communes membres.

La délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2014, fixe le nombre de représentant par Commune à la CLECT comme suit :

- | | |
|---|-----------|
| - communes de moins de 2 000 habitants | 1 membre |
| - communes de 2 000 à moins de 10 000 habitants | 2 membres |
| - communes à partir de 10 000 habitants | 3 membres |

Le Conseil Municipal désigne MM. GAILLAC et LIBBRECHT pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de TARN ET DADOU. **Adopté à l'unanimité** (6 abstentions : Mmes RELAIX, SANCHEZ, MM. BRUYERE, TKACZUK, Mme LEMAIRE, M. VEYRIES)

4-2 Communauté de Communes TARN ET DADOU : Reconduction de la Charte Intercommunale en matière de politique enfance

M. THIERY rappelle à l'assemblée qu'en 2012, la Communauté de Communes TARN ET DADOU a initié une politique intercommunale d'accueil des enfants pendant les périodes extra-scolaires qui s'est caractérisée par la mise en place d'un co-financement TARN ET DADOU - Communes du fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), une nouvelle définition des subventions communautaires et un accord de principe des 29 communes sur leur participation financière aux ALSH.

Elle a été renforcée par la « *Charte Intercommunale pour l'accueil extra-scolaire des enfants de 3 à 15 ans* », adoptée en Conseil Communautaire du 20 décembre 2012, et par l'ensemble des 29 Communes et la Communauté de Communes le 21 mars 2013 pour une période de 2 ans.

C'est le résultat d'un travail volontariste de coopération entre les 29 communes et la Communauté de Communes, qui traduit la volonté d'une véritable politique intercommunale en direction de l'Enfance-Jeunesse sur le territoire.

Document contractuel mais non réglementaire, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs, la charte vise les objectifs suivants :

- Favoriser la mutualisation de l'offre d'accueil par une collaboration en bonne intelligence entre tous les acteurs
- Garantir la possibilité aux communes de maîtriser leur budget enfance et leurs choix
- Favoriser l'accueil de toutes les familles de la Communauté de communes dans un centre de loisirs du territoire
- Tendre vers une offre d'accueil géographiquement bien répartie sur l'ensemble du territoire, en parfaite concordance avec le pacte communautaire et les grands principes d'accueil en Centre de loisirs (ALSH)

Elle a abouti à la formalisation d'un co-financement du fonctionnement des Centres de loisirs par l'ensemble intercommunal, ainsi qu'à une participation financière annuelle de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire a adopté dans sa séance du 16 décembre 2014 la reconduction de cette charte pour l'année 2015 en augmentant l'enveloppe de la participation de TARN ET DADOU, hausse concomitante avec l'augmentation des participations financières des Communes utilisatrices du même montant sur les principes suivants :

- Un financement de TARN ET DADOU complémentaire en fonction de nouveaux critères et équivalent à la hausse des participations des communes utilisatrices
- Une bonification des participations de TARN ET DADOU, nécessairement en lien avec un service supplémentaire rendu sur le territoire :

- valorisation des ALSH ouverts au mois d'août : 5 centres ouverts qui servent à l'ensemble des familles des 29 communes
- valorisation des ALSH accueillant plus de 20% d'enfants domiciliés hors de la Commune d'implantation
- Une collaboration de tous les gestionnaires à une évaluation partagée des services proposés (adéquation offre/tarifs famille....)

Le Conseil Municipal approuve la reconduction de la Charte Intercommunale modifiée en matière de politique enfance pour l'année 2015 et autorise Mme le Maire à la signer. **Adopté à l'unanimité**

4-3 Communauté de Communes TARN ET DADOU : Compte Rendu de l'Activité

M. THIERY fait part à l'assemblée des décisions prises lors des séances du Conseil Communautaire en date des 16 décembre 2014, 27 janvier et 5 mars 2015 qui intéressent la Commune et ses habitants.

Point 5 : Informations

- **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin versant du Tarn en aval de la Ville d'Albi :**

M. SABY informe l'assemblée qu'à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} décembre 2014 au 6 janvier 2015, la Commission d'enquête a émis le 6 février 2015 un avis favorable à l'approbation du PPRI. Cet avis comporte toutefois la réserve suivante : conformément aux engagements formulés dans son mémoire en réponse, le service responsable du projet (D.D.T. du Tarn) doit missionner un bureau d'études afin de procéder à un nouvel examen de chacun des points litigieux.

Concernant la Commune de Lisle-sur-Tarn, il s'agit :

- du hameau de Bécède qui va faire l'objet d'études complémentaires pour différencier l'aléa et procéder à un nouveau classement car il est considéré comme zone urbanisée dans le document d'urbanisme.
- des zones de Saint-Vincent, la Madeleine et l'Albarette pour lesquelles il sera procédé à une vérification par le bureau d'études de l'ensemble des points cités.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter du 6 janvier 2015.

Point 6 : Questions diverses

- Arrivée du nouveau Directeur Général des Services le 1^{er} avril 2015.
- Communication : refonte du site internet de la Mairie et installation, par le Pays, d'une borne interactive sous les couverts de la place Paul Saissac.

La séance est levée à 21 heures 18.